

**THE ONTARIO
TRILLIUM
FOUNDATION**



**LA FONDATION
TRILLIUM
DE L'ONTARIO**

Nos subventions

La Fondation Trillium de l'Ontario

Jean-Paul Gagnon, Chef de programme

Conférence municipale de l'Est Ontario, Kingston

Le 10 septembre 2008





À propos de la FTO

- Organisme du gouvernement de l'Ontario
- La plus importante fondation subventionnaire au Canada
- Plus de 1 500 subventions totalisant 100 millions \$ par an, afin de bâtir des communautés saines et dynamiques
- Plus de 300 bénévoles et 100 employés à l'échelle de la province
- Quatre secteurs : arts et culture, environnement, services sociaux, sports et loisirs





« Collaborer avec d'autres organismes pour faire des investissements stratégiques qui favorisent l'épanouissement des communautés saines, solidaires et économiquement solides en Ontario »





- La réussite des étudiants et apprenants
- Une population en meilleure santé de plus active
- De meilleures possibilités d'emploi et de développement économique pour les travailleurs et leurs familles
- Des bénévoles plus efficaces et davantage de personnes travaillant au bien-être de leur communauté.





Êtes-vous un organisme de bienfaisance enregistré ou un organisme à but non-lucratif?

Avez-vous une idée qui pourrait enrichir votre communauté qui répond à une des priorités en matière de subvention?





Nos subventions font partie de deux programmes distincts:

1. Les subventions au programme communautaire
2. Les subventions du programme provinciale





La Fondation Trillium de l'Ontario octroie des subventions dans quatre secteurs:

Arts et culture (patrimoine)

Environnement

Services Sociaux

Sports et loisirs





- Les organismes sans but lucratif constitués en société au Canada
- Les organismes de bienfaisance enregistrés
- Les bureaux locaux ou régionaux d'organismes de bienfaisance ou d'organismes sans but lucratif provinciaux ou nationaux
- Les initiatives des premières nations
- Les communautés ayant le statut de Métis
- Les partenariats ayant au moins un membre admissible
- Les municipalités de moins de 20 000 habitants





Répartition du budget:

- Arts et culture 25%
- Environnement 10%
- Sports et loisirs 25%
- Services sociaux 40%





La FTO ne subventionne pas:

- Les particuliers (individus)
- Les entreprises à but lucratif
- Les organismes axés principalement sur l'action politique, selon la définition de l'Agences des douanes et du revenu du Canada





La FTO ne subventionne pas:

- Les municipalités qui ont une population dépassant 20 000 habitants, les universités, collèges et hôpitaux ainsi que leurs organismes affiliés, sauf s'ils font parties d'un regroupement qui compte au moins un organisme admissible
- L'organismes du gouvernement fédéral ou provincial, sauf s'ils font partie d'un regroupement qui compte au moins un organisme admissible





- Représente 80% des fonds disponibles
- Les activités se déroulent dans une région donnée et ont un impact local sur une ou plusieurs communautés de cette région
- Subventions ponctuelles ou pluriannuelles maximum de 75 000 \$ par année pour une période ne dépassant pas cinq ans
- Les municipalités admissibles peuvent faire demande dans le cadre de ce programme.





- Représente 20% des fonds disponibles
- Ce programme subventionne des initiatives qui ont un impact à l'échelle de la province
- Le projet subventionné doit desservir au moins trois régions ou, dans le cas du Nord, deux régions





Qu'est-ce que le « Fonds pour l'avenir » ?

La Fondation Trillium a créé le « Fonds pour l'avenir » en 2007-2008 pour améliorer l'avenir des collectivités de l'Ontario. Le Fonds pour l'avenir soutient des projets qui créent un changement significatif et durable dans un lieu donné, en utilisant des approches différentes et innovantes. Les investissements du Fonds pour l'avenir se concentrent sur la réalisation de résultats dans des lieux ciblés pour renforcer le futur de l'Ontario.





Subventions de fonctionnement

Pour couvrir les dépenses courantes qu'un organisme engage au titre de la programmation et de l'administration (sauf pour les municipalités)

Subventions de projet

Visent habituellement à financer un projet d'une durée limitée. Ce projet s'ajoute aux activités courantes de l'organisme

Subventions d'équipement et de rénovation

Financement d'immobilisations servant à réparer ou à agrandir un espace, améliorer des terrains, des bâtiments ou pour l'achat d'équipement. Les demandeurs doivent être propriétaire ou locataire à long-terme. Nouveau maximum de 150 000 \$





- Dans chaque région, l'équipe d'évaluation des demandes de subventions est formée de 14 à 24 bénévoles
- Les bénévoles étudient les demandes de subvention et recommandent les projets à subventionner au Conseil d'administration de la FTO
- Les membres du personnel prêtent leur soutien et leur expertise
- Ce procédé donne lieu à l'octroi de subventions très diverses qui répondent aux besoins locaux ou régionaux de la province





- Les recommandations sont faites par les quelques 350 bénévoles nommés par le gouvernement de l'Ontario
- Les subventions sont approuvées par le Conseil d'administration de la FTO
- Les dollars sont répartis proportionnellement parmi les 16 régions





- L'évaluation des dossiers et la décision d'octroyer se fera à la lumière:
- Des objectifs et des critères de la Fondation
- Du nombre de demandes reçues
- De la disponibilité des fonds par secteurs
- Des priorités locales ou provinciales





Nous évaluons les demandes en prêtant une attention particulière aux dossiers qui démontrent:

- Des bénéfiques à la communauté
- Des résultats mesurables et durables
- Des projets qui aideront l'organisme à trouver d'autres partenaires financiers
- Des projets qui aideront l'organisme à mieux répondre aux besoins de sa clientèle





- Des partenariats communautaires solides
- La participation de bénévoles
- La capacité de l'organisme de bien mener le projet à terme
- La capacité de dépister d'autres sources de financement afin d'assurer une viabilité à long-terme (s'il y a lieu)





- Une seule demande à la fois
- Une seule subvention active à la fois
- La subvention ne dépasse pas 75 000 \$ par année sur une période maximale de 5 ans
- La municipalité admissible doit présenter elle-même sa demande et non pas ses services individuels ou ses organismes municipaux
- Les demandes peuvent viser à financer plusieurs initiatives qui ont des objectifs communs mais qui relèvent d'un seul secteur





Lisez les lignes directrices de la FTO (en ligne):

- Afin de déterminer si votre organisme ou votre projet est admissible à une subvention
- Afin de déterminer si votre projet s'inscrit dans le programme communautaire ou provincial





Communiquez avec l'équipe:

- Pour discuter de la faisabilité de votre idée
- Pour connaître les dates limites de présentation des demandes
- Pour confirmer la disponibilité de fonds dans votre communauté
- Pour obtenir les réponses à vos questions concernant votre admissibilité



THE ONTARIO
TRILLIUM
FOUNDATION



LA FONDATION
TRILLIUM
DE L'ONTARIO

Coordonnés

Notre site internet:

www.trilliumfoundation.org

Notre téléphone sans frais:

1-800-263-2887

**La liste complète de nos agents se
trouve sur le site internet**

